

Ententes de raccordement

Ententes de raccordement

1 Les ententes de raccordement suivantes ont été signées en 2025 :

- 2 • Centrale hydroélectrique Donnacona, signée avec Société Hydro-Donnacona
3 S.E.C., le 14 avril 2025.
- 4 • Centrale de cogénération de Saint-Félicien, signée avec la Société de cogénération
5 de Saint-Félicien, Société en commandite, le 31 octobre 2025.
- 6 • Parc éolien Des Neiges Charlevoix, signée avec Société de projet BVH2, s.e.n.c.,
7 le 4 décembre 2025.
- 8 • Parc éolien Des Neiges Secteur Ouest-A et Secteur Ouest-B, signée avec Société
9 de projet BVH3, s.e.n.c., le 4 décembre 2025.

10 Enfin, l'entente de raccordement suivante a été résiliée au cours de cette même année :

- 11 • Centrale de cogénération Fortress, résiliation de l'entente de raccordement en date
12 du 1^{er} octobre 2025.